



SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE DU VAL DE METZ



Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-Dornot
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-DORNOT
Tel 03 87 30 90 26

REUNION DU COMITE SYNDICAL Jeudi 17 septembre 2020 à 18h00 Elections Président et Vice-présidents et constitution du bureau

Le dix-sept septembre deux mil vingt, les membres du conseil syndicat se sont réunis dans la salle Lucienne Mondon de la mairie d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 08 septembre 2020 par le président par intérim Raymond LECLERRE.

Étaient présents :

Mesdames : Béatrice PETERLINI, Monique HECKER, Marie-Andrée BRULE, Patricia MELY, Gaëlle BRUCKMANN, Martine CHENET, Valérie VAUCHER

Messieurs : Jean Claude SCHOENACKER, Bastien FROTEY, Yazid BENABDELHAK, Raymond LECLERRE, Philippe AMBROISE, Jean-Marc DEVIN, Lionel DERHAN, Martial SPICK, Daniel DEFAUX, Philippe PATCHINSKY, Guy POUGET, Yannick GROUTSCH, Georges KRAUS, Fabrice LECLAIRE, Julian THOMAS

Absents excusés : Claude JANIN, Gabriella HERTZOG, Laurence MELE, Sophie DREME, Daniel PHILIPPE, Denise MARULL, Yves CLARIS, Sébastien BOESS, Béatrice AGAMENNONE, Jean-Jacques NEYHOUSER

Procurations : Kévin NUCCI à Martial SPICK

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond LECLERRE, Vice-président et Président par intérim sortant. Il a procédé à l'appel nominal des délégués du comité syndical et dénombré 22 délégués présents. Il a constaté que la condition de quorum était remplie.

Une procuration est également recensée.

Il a déclaré, les délégués présents et absents installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean Claude SCHOENACKER, doyen d'âge des délégués à pris ensuite la présidence.

ELECTION DU PRESIDENT

A l'unanimité, les délégués décident d'un vote à main levée.

Le président de séance fait appel à candidature. Sont candidats Monsieur Martial SPICK et Monsieur Bastien FROTEY.

Il invite le conseil à procéder, à la majorité absolue, à l'élection du Président.

Après vote à main levée, le résultat est le suivant :

Ont obtenu :

- | | | |
|------------------|---------|----------|
| – Martiel SPICK | 13 voix | (treize) |
| – Bastien FROTEY | 10 voix | (dix) |

La majorité absolue étant de 12 voix, Martial SPICK ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'assemblée délibérante, en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux statuts, décide de fixer le nombre de Vice-Présidents à 3, par le vote suivant :

Election du premier Vice -Président

Sous la présidence de Monsieur Martial SPICK, élu Président, il est procédé, dans les mêmes formes à l'élection du premier Vice-Président.

Il fait appel à candidature. Sont candidats Madame Béatrice PETERLINI et Monsieur Bastien FROTEY. Il invite le conseil à procéder, à la majorité absolue, à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Après vote à main levée, le résultat est le suivant :

Ont obtenu :

- Béatrice PETERLINI 14 voix (quatorze)
- Bastien FROTEY 8 voix (huit)
- Il est relevé une abstention

La majorité absolue étant de 12 voix, Béatrice PETERLINI ayant obtenu la majorité absolue, est élue 1^{ère} Vice-Présidente.

Election du deuxième Vice-Président

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième Vice-Président

Le Président fait appel à candidature. Sont candidats Monsieur Raymond LECLERRE et Monsieur Bastien FROTEY.

Il invite le conseil à procéder, à la majorité absolue, à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

Après vote à main levée, le résultat est le suivant :

Ont obtenu :

- Raymond LECLERRE 15 voix (quinze)
- Bastien FROTEY 8 voix (huit)

La majorité absolue étant de 12 voix, Raymond LECLERRE ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2^{ème} Vice-Président.

Election du troisième Vice-président

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Vice-président

Le Président fait appel à candidature. Sont candidats Madame Martine CHENET et Monsieur Bastien FROTEY.

Il invite le conseil à procéder, à la majorité absolue, à l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

Après vote à main levée, le résultat est le suivant :

Ont obtenu :

- Martine CHENET 10 voix (dix)
- Bastien FROTEY 13 voix (treize)

La majorité absolue étant de 12 voix, Bastien FROTEY ayant obtenu la majorité absolue, est élu 3^{ème} Vice-Président.

CONSTITUTION DU BUREAU

Vu l'arrêté n°98-DRCL/1-030 en date du 09 juillet 1998, et notamment son article 8 ;

Après délibération, le bureau est composé comme suit :

ANCY-DORNOT	Béatrice PETERLINI
ARS-SUR-MOSELLE	Bastien FROTEY
BRONVAUX	Monique HECKER
CHATEL-SAINT-GERMAIN	Raymond LECLERRE
JUSSY	Lionel DERHAN
LESSY	
LORRY-LES-METZ	Marie-Andrée BRULE
METZ	
MONTOIS-LA-MONTAGNE	Martial SPICK
NORROY-LE-VENEUR	Patricia MELY
PLAPPEVILLE	Philippe PATCHINSKY
REZONVILLE-VIONVILLE	Guy POUGET
ROZERIEULLES	Martine CHENET
SCY-CHAZELLES	Yannick GROUTSCH
VAUX	Fabrice LECLAIRE

Les délégués de la commune de Lessy et de Metz seront nommés plus tard, il conviendra de les ajouter dans la composition du bureau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.